DOCUMENTS NÉCESSAIRES POUR L'INSCRIPTION

Vous avez besoin de nous fournir les pièces suivantes :

☐ **2 photos d'identité**

☐ **1 bulletin d'adhésion** fourni par l'Association, à remplir par vos soins.

☐ **1 copie du haut de bulletin de paye** pour les adhérents Ville de Paris ("les actifs") et AP-HP

☐ **1 certificat médical**
(à partir de 6 ans : avec la mention "apte à la pratique du judo en compétition")

☐ **1 fiche de renseignements** enfant ou adulte

☐ **1 imprimé licence FFJDA**

☐ **1 chèque bancaire ou postal** à l'ordre de l'APSAP

☐ Pour les enfants nés en 2004 et avant ne possédant pas de passeport sportif : un **chèque de 8 €** à l'ordre de la Ligue de Paris de Judo et une seconde photo d'identité.

L'APSAP Ville de Paris est ouverte à tout public qui peut pratiquer toutes ces activités en tant que membre Extérieur. Toutes les personnes relevant des administrations parisiennes (Mairie de Paris, Centre d'Action Sociale, Crédit Municipal, hôpitaux conventionnés...) sont dites membres Actifs et bénéficient d'un tarif privilégié. Leurs conjoints et enfants de moins de 18 ans bénéficient des mêmes conditions.

APSAP - VP judo : Siège social 12, cour Debille 75011 Paris - Tél/fax : 01.43.79.69.87 - (17,97)

Déclaration d'association, loi 1901 n° 167 – Affiliation F.F.J.D.A n° 075 75 73 20
Autorisation n°167 /303 /nov/7 du 07.11.1929 – code APE 926 C
SIREP n° 775/662/703/00047

www.apsapjudo.org